

Fiche 5.2

Les images intérieures

Respect de la propriété intellectuelle.

Ne jamais utiliser une image sans l'accord écrit de son auteur ou du titulaire des droits [> fiche 6.1].

Images intérieures à fournir pour les topo-guides PR

Page 2

- Proposer **au maximum 3 photos** (cadrage vertical, 14 x 17 cm minimum), dont le sujet sera de préférence **spécifique** à la région présentée.

Texte « Découvrir... »

- Fournir **au maximum 20 photos** donnant un aperçu de la région sous tous ses aspects (naturel, géographique, traditionnel, économique, historique) aspects et en rapport avec le texte.

Certaines seront placées dans une mosaïque de 4 vignettes en début de rubrique.

Articles thématiques

- Fournir **au maximum 5 photos** par article, illustrant le sujet.
- Si l'article traite de faune ou flore, il est possible d'indiquer un nom d'espèce animale ou végétale. Si le thème de l'article se prête mal à illustration (légende, texte historique, etc.), la photo peut représenter l'itinéraire ou sa proximité immédiate (patrimoine, paysages, faune, flore, curiosités, etc.).

Descriptifs

- Indiquer **un nom d'espèce animale ou végétale par itinéraire PR.**

Si la longueur du texte le permet, le chargé d'édition fera réaliser un dessin par un illustrateur professionnel.

- Si le texte est court (moins de 1 500 signes), fournir **au maximum 3 photos**, représentant l'itinéraire ou sa proximité immédiate (patrimoine, paysages, faune, flore, édifices, etc.).

Images intérieures à fournir pour les topo-guides GR®

Sommaire

- Proposer **au maximum 3 photos** d'un paysage, monument ou autre (cadrage horizontal, 28 x 22 cm minimum ; une partie de la zone à droite de l'image sera masquée par le sommaire).

Texte « Découvrir... »

- Fournir **au maximum 20 photos** donnant un aperçu de la région sous tous ses aspects (naturel, géographique, traditionnel, économique, historique) aspects et en rapport avec le texte.

Certaines seront placées dans une mosaïque de 4 vignettes en début de rubrique.

Articles thématiques

- Fournir **au maximum 5 photos** par article thématique, illustrant le sujet.
- Si l'article traite de faune ou flore, il est possible d'indiquer un nom d'espèce animale ou végétale. Si le thème de l'article se prête mal à illustration (légende, texte historique, etc.), la photo peut illustrer l'itinéraire ou sa proximité immédiate (patrimoine, paysages, faune, flore, curiosités, etc.).



Descriptifs

- Pour les pages dans lesquelles le nombre de signes est inférieur à 2 500, fournir **au maximum 5 photos**, illustrant soit les paysages des étapes décrites dans la page, soit des espèces de faune ou flore aisément visibles et typiques de la région.

S'il est difficile de fournir ces documents, alerter le chargé d'édition ; la FFRandonnée possède un fonds iconographique (dessins) sur la faune et flore de France.

Caractéristiques des images

- L'iconographie est composée de **photos numériques ou dessins en couleurs**.
Être vigilant quant à la qualité, la netteté, la lumière, le cadrage, l'intérêt et la complémentarité des images.
- Tous les documents fournis ne seront pas forcément retenus pour paraître dans la publication et seuls les documents sélectionnés seront à saisir dans Publiweb.

Photographies numériques

Les **dimensions minimales** de l'image varient selon son emploi :

- pour une couverture : 12 x 13,5 cm (vertical) ;
- pour une illustration pleine page : 14 x 22 cm (vertical) ;
- pour une vignette illustrant un article thématique : 5 x 7 cm (vertical ou horizontal).

La **résolution** requise pour l'imprimeur est d'environ **300 dpi**. Une résolution plus faible peut parfois être compensée si la photo est par ailleurs de grande taille.

Le format le plus courant pour une image numérique est le **JPG** ; les autres formats possibles sont **EPS** et **TIFF**.

Cartes postales anciennes, reproductions, plans, schémas ou perspectives

Destinés à illustrer un sujet historique (anciens métiers, anciens monuments, personnages, etc.), ces documents sont à fournir **scannés** en haute résolution (300 dpi).

Ils peuvent être utilisés tels quels, s'ils sont de bonne qualité, ou être redessinés ultérieurement par un graphiste.

Des documents réalisés avec des logiciels graphiques, type Illustrator, peuvent également être fournis.

Peintures, dessins, aquarelles

Les illustrations sont à fournir **scannées** en haute résolution (300 dpi).

Légende et crédit des images

- **La légende doit être courte mais précise** : par exemple, détailler le nom des montages vues depuis un panorama plutôt qu'indiquer simplement « montagnes ». Dans le cas d'édifices, préciser la partie du château (donjon, entrée...) ou de l'église (chœur, nef, portail, clocher...).
- S'il s'agit d'une **œuvre d'art photographiée**, préciser le nom de l'œuvre, le nom de l'artiste, la date si elle est connue, et l'institution où est exposée l'œuvre.

Exemple : *La Joconde*, Léonard de Vinci, musée du Louvre / photo Jean Dupont

- Pour chaque image, l'**indication de la provenance/du crédit** est indispensable : nom et prénom du photographe, et éventuellement l'organisme dont il dépend ou le titulaire des droits.

Le statut des droits de chaque document doit être clarifié en amont de la réalisation du topo-guide : identification de l'auteur et/ou du titulaire des droits, ainsi que des usages possibles.

Un reportage spécifique peut être commandé auprès d'un photographe local si le budget le permet.

Important

Dans tous les cas, établir un contrat de cession de droits [> fiche 6.2].



COMMENT FOURNIR LES ÉLÉMENTS ?

En vue de la sélection par le chargé d'édition :

- **Regrouper** les photos **dans un seul dossier**.
- **Vérifier** que les fichiers numériques pèsent **au minimum 1 Mo** (1000 octets) ; autrement, essayer de récupérer les versions en haute définition auprès des auteurs.
- **Identifier** clairement chaque image :
 - renommer les fichiers en indiquant :
n° de page ou n° de classement + légende + crédit (= nom du photographe)
- Les mettre à disposition en utilisant de préférence **OneDrive** ou une solution de transfert de fichiers (pour éviter le phénomène de compression d'un envoi par mail).

Attendre le feu vert du chargé d'édition pour la saisie dans Publiweb [> détails de la saisie Publiweb dans l'encadré suivant].

Exemple de dossier iconographique regroupant tous les photographies

Nom	Taille	Type
 p19-Monument aux Girondins © David Remazeilles - Gironde Tourisme.jpg	9 793 Ko	Fichier JPG
 p19-Vue ancienne de Bordeaux © Anne Legay.JPG	3 958 Ko	Fichier JPG
 p20-Vue panoramique sur la gare et la passerelle Eiffel © J.B. Menges - Bordeaux Métropole.jpg	13 712 Ko	Fichier JPG
 p21-Cathédrale Saint-André © David Remazeilles - Gironde Tourisme.jpg	11 334 Ko	Fichier JPG

Raccourci clavier pour insérer le crédit

© : touche « Alt » + 0169

Chargement dans l'entrepôt des médias

Après sélection par le chargé d'édition et éventuellement retouche, les images sont chargées dans Publiweb (dans l'entrepôt des médias) soit par leur auteur, soit par le déposant (toute autre personne possédant les droits appropriés).

Attention

- Le chargement dans l'entrepôt est soumis :
- à la sélection par le chargé d'édition, sur des critères de qualité suffisante et d'adéquation au sujet ;
 - à la réception des contrats de cessions de droits signés.

Après sélection par le chargé d'édition, charger les images dans l'**entrepôt des médias de Publiweb** [> aide en ligne de Publiweb > Médias].